

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE DU 11 MAI 2022

Séance ordinaire du conseil tenue le mercredi 11 mai 2022 à 19h00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

Mme Micheline Grenier
mairesse de Saint-Frédéric

M. Jeannot Roy
maire de Saint-Joseph-des-Érables

M. Sylvain Coutier
maire de Saint-Jules

M. Jean-Roch Veilleux
maire de Saint-Alfred

M. Mario Groleau
maire de Tring-Jonction

M. René Leduc
maire de Saint-Séverin

M. Patrice Mathieu
maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne

M. Serge Vachon
maire de Saint-Joseph-de-Beauce

Étaient également présents à cette session et agissant comme secrétaire d'assemblée :

M. Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier
Mme Marcelle Paradis, directrice générale adjointe

Était absent :

M. François Veilleux, maire de Beauceville

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 19h00.

7308-22

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Roch Veilleux et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du Conseil de la MRC Robert-Cliche

3.1. Séance ordinaire du 13 avril 2022

4. Administration et finances

4.1. Liste des chèques, des déboursés et des salaires payés

4.2. Liste des comptes à payer

4.3. Adoption PMO 2021

4.4. Présentation des 3 projets reçus de l'appel de projets FRR volet 1

4.5. Offre de services piste cyclable phase 3

4.6. Saint-Alfred

4.7. Cour municipale – représentant de la MRC

5. Ressources humaines

5.1. Embauche d'un agent d'économie circulaire

6. Aménagement du territoire

6.1. PRMHH

6.2. Nomination des membres du CCA

7. Développement économique et social

7.1. Inventaire patrimoine immobilier : Programme d'aide financière phase 1

8. Affaires nouvelles

8.1. MTQ route Tring-Jonction Saint-Victor / Saint-Joseph-de-Beauce

8.2. FQM "Accueillir en français"

9. Période de questions

10. Levée de la séance



3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MRC ROBERT-CLICHE

7309-22

3.1. Séance ordinaire du conseil du 13 avril 2022

Il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le procès-verbal du 13 avril 2022.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

7310-22

4.1. Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 14 avril 2022 au 11 mai 2022 et totalisant un montant de 89 652.13 \$;

- Étant le chèque numéro : M2200044 à M2200045
- Paiement internet : L2200019 à L22000023
- Paiement direct (ACP) : P2200174 à P2200178
- **Totalisant un montant de 22 230.59 \$**

Sommaire de paie

Totalisant un montant de 67 421.54 \$

Il est proposé par Sylvain Cloutier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 10 mars 2022 au 13 avril 2022, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant 136 795.73 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

7311-22

4.2. Liste des comptes à payer

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 236 334.84 \$ en date du 11 mai 2022.

Il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs au montant de 236 334.84 \$.

7312-22

4.3. Adoption PMO 2021

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 35 de la Loi en sécurité incendie, l'autorité régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre le rapport annuel de l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Sylvain Cloutier et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires adopte le rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risque pour l'année 2022-2026 et le transmettre et le transmettre au ministère de la Sécurité publique tel que présenté.

7313-22

4.4. Présentation des 3 projets reçus de l'appel de projets FRR volet 1 de Saint-Odilon, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Victor

CONSIDÉRANT QU'

au dernier appel de projet trois projets ont été déposés pour analyse dans le FRR volet 1;



- CONSIDÉRANT QUE

le 2 mai dernier le comité ruralité a analysé les projets selon les critères proposés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- CONSIDÉRANT QUE

les 3 projets déposés ont reçu des résultats favorables à la suite de l'analyse du comité ruralité;
- CONSIDÉRANT QUE

la MRC Robert-Cliche possède une enveloppe budgétaire de 578 329 \$ jusqu'à 2025;
- EN CONSÉQUENCE,

il est recommandé que la MRC appuyée par Jeannot Roy appuie les trois projets pour dépôt au MAMH dans le cadre du FRR-Volet 1 selon les sommes dans le tableau suivant.

Titre du projet	Somme demandée	Somme appuyée
Une place de choix pour nos exposants et visiteurs Saint-Odilon	114 400\$	114 400\$
Aménagement d'estrades permanentes de calibre professionnel sur le site des Festivités Western de Saint-Victor	380 957\$	140 000\$
Moulin des fermes Saint-Joseph-des-Érables	140 000\$	140 000\$

7314-22

4.5. Offre de services piste cyclable phase 3

- CONSIDÉRANT QUE

les travaux de construction de la piste cyclable phase 3B;
- CONSIDÉRANT QUE

l'importance d'assurer une surveillance de chantier;
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Patrice Mathieu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accepte l' offre de services de la firme Larocque et Cournoyer et autorise les déboursés des honoraires de 10 000 \$ plus les taxes applicables.

7315-22

4.6. Saint-Alfred

- CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Alfred a soumis à la MRC Robert-Cliche en vertu de l'article 163 du Code municipal, la décision de modifier le règlement #185 afin de diminuer le taux d'intérêt uniquement pour les comptes passés dus sur une taxe de secteur;
- CONSIDÉRANT QU'

aucune justification suffisante n'a été présentée pour soutenir la demande;
- EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires ne modifie pas le règlement # 185 de la municipalité de Saint-Alfred et maintien le statu quo.



7316-22

4.7. Cour municipale – représentant de la MRC

- CONSIDÉRANT QUE** La MRC doit nommer un représentant auprès de la Cour municipale de Saint-Georges ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche désigne Jean-Roch Veilleux en tant qu'un représentant de la MRC Robert-Cliche auprès de la Cour municipale de Saint-Georges.

5. RESSOURCES HUMAINES

7317-22

5.1. Embauche d'un agent d'économie circulaire

Il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche retienne les services de Marc-André Cloutier à titre de conseiller en économie circulaire selon les paramètres déjà établis (équivalent classe 3, échelon 4).

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7318-22

6.1. PRMHH

- CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont l'obligation de remettre leurs plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'ici le 16 juin 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** le MELCC offre la possibilité aux MRC qui le souhaitent de mettre à jour la planification et l'échéancier de réalisation de leur PRMHH au plus tard le 16 juin 2023;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche n'a pas terminé l'élaboration de ses engagements et sa stratégie (plan d'action) de conservation;
- CONSIDÉRANT QU'** la MRC Robert-Cliche souhaite également compléter adéquatement ses activités de consultation et de concertation auprès de ses partenaires;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Micheline Grenier, et résolu à l'unanimité que la MRC de Robert-Cliche demande une modification de délai au MELCC pour l'élaboration du PRMHH.



7319-22

6.2. Nomination des membres du CCA

- CONSIDÉRANT QUE

la MRC Robert-Cliche a révisé son règlement sur le Comité consultatif agricole (CCA) en 2022;
- CONSIDÉRANT QUE

le Conseil des maires doit nommer, par résolution, les membres siégeant sur le comité;
- CONSIDÉRANT QUE

la MRC a reçu du syndicat local de l'UPA Robert-Cliche une liste de producteurs agricoles tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- EN CONSÉQUENCE,

sur la proposition de Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité de nommer les membres suivants pour siéger sur le Comité consultatif agricole de la MRC Robert-Cliche:

☐ Guillaume Fortin (représentant agricole)

☐ Samuel Plante (représentant agricole)

☐ Vincent Lessard (représentant agricole)

☐ François Paquin (représentant résident).

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOCIAL

7320-22

7.1. Inventaire patrimoine immobilier : Programme d'aide financière phase 1

- CONSIDÉRANT QUE

selon les modalités du programme, une MRC peut avoir recours à différents professionnels ou organismes pour réaliser la phase 1 de l'inventaire;
- CONSIDÉRANT QUE

la Société du patrimoine des Beaucerons, étant localisée sur le territoire de la MRC, possède l'expertise pour la réalisation de la phase 1 et a démontré son intérêt pour ce projet;
- CONSIDÉRANT QUE

la Société du patrimoine des Beaucerons a déposé une offre de services pour la réalisation de la phase 1;
- CONSIDÉRANT QUE

selon les modalités du programme, une MRC peut avoir recours à différents professionnels ou organismes pour réaliser la phase 1 de l'inventaire;
- CONSIDÉRANT QUE

la Société du patrimoine des Beaucerons, étant localisée sur le territoire de la MRC, possède l'expertise pour la réalisation de la phase 1 et a démontré son intérêt pour ce projet;
- CONSIDÉRANT QUE

la Société du patrimoine des Beaucerons a déposé une offre de services pour la réalisation de la phase 1;
- CONSIDÉRANT QUE

l'offre de service soumise répond aux critères, demandes et objectifs que la MRC a signifiés à la Société du patrimoine des Beaucerons;
- CONSIDÉRANT QUE

le programme permet d'accorder une aide financière pouvant représenter, selon la nature du projet, jusqu'à 75 % des dépenses admissibles liées à sa réalisation et que la subvention maximale que peut octroyer le Ministère est de 50 000 \$;



- CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service déposé par la Société du patrimoine des Beaucerons s'élève à un montant de 36 183,78\$;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche projette contribuer à la hauteur de 25 % du projet dont 5 % en contribution financière et 20 % en services;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de René Leduc, il est résolu à l'unanimité:
- que la MRC Robert-Cliche dépose une demande d'aide financière dans le cadre du programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial selon le montage budgétaire présenté;
 - que la MRC Robert-Cliche s'engage à déboursier une contribution financière de 2413 \$;
 - d'autoriser monsieur Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier, à signer au nom de la MRC Robert-Cliche tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial;

8. AFFAIRES NOUVELLES

7321-22

8.1. MTQ route Tring-Jonction Saint-Victor / Saint-Joseph-de-Beauce

- CONSIDÉRANT QUE** la route connectant Saint-Victor, Saint-Jules et Tring-Jonction prenant le nom de Rang des Fonds / Route St-Jules / Route St-Charles;
- CONSIDÉRANT QUE** cette artère relie les Routes 108 et 112, connectant les municipalités de Saint-Victor, Saint-Jules et Tring-Jonction;
- CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses entreprises dépendent de ce lien névralgique, qu'elles y soient situées aussi variées que l'agriculture, l'alimentaire ou les équipements motorisés, le tout générant un trafic lourd;
- CONSIDÉRANT QUE** le site touristique Village Aventuria de Saint-Jules est en constante croissance, et des événements d'envergure tel que les Festivités Western de Saint-Victor attirent tous deux des visiteurs empruntant cette route;
- CONSIDÉRANT QU'** au cours des années à venir, la relance de l'ancien site minier de Carey Canada, à Tring-Jonction, générera une convergence d'entrepreneurs et de travailleurs de notre secteur;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Sylvain Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise officiellement la demande au ministère des Transports du Québec d'apporter des investissements à la route connectant Saint-Victor, Saint-Jules et Tring-Jonction, dont il est responsable, afin de :
- Améliorer l'état général de la route;



- Considérer le réaménagement de la courbe où se trouve l'intersection avec le Rang Ste-Caroline pour la rendre moins prononcée et d'y inclure des voies d'évitement;
- Reconstruire les glissières de sécurité aux endroits le nécessitant, notamment en bordure de la rivière Le Bras Saint-Victor;
- Ajouter le projet à la programmation des travaux du réseau routier de Chaudière-Appalaches.

7322-22

8.2. FQM « Accueillir en français »

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme ACCUEILLIR EN FRANÇAIS de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'un montant de 5000\$;

CONSIDÉRANT QUE le programme vise la promotion et de valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration dans les communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Bolduc et résolu à l'unanimité :

- que le Conseil de la MRC Robert-Cliche dépose une demande d'aide financière dans le programme ACCUEILLIR EN FRANÇAIS de la FQM;
- que le Conseil autorise le directeur général, monsieur Jacques Bussièrès à signer pour et au nom de la MRC les documents afférents au dépôt de la demande d'aide financière;

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions sont posées et les réponses ont été fournies par le préfet.

7323-22

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 30.


JONATHAN V. BOLDUC
 Préfet


JACQUES BUSSIÈRÈS
 Directeur général et greffier-trésorier

